

**Le Maire de CHARRON**

**Vu** le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

**Vu** la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 2 décembre 2024 par ALLEZ et CIE – 4 Avenue André Dulin – BP 40001 – 17301 ROCHEFORT – Affaire suivie par VINET Audrey - pour des travaux de Terrassement, raccordement, réfection – ZA LE PEU RELEVE travaux effectués pour SCI ROPOFI à CHARRON (17230).

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin de réaliser les travaux de réparation de conduite sous route.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : **Du Lundi 13 janvier 2025 au Mercredi 12 février 2025 inclus**, l'autorisation est donnée à ALLEZ et CIE de réaliser les dits travaux mentionnés ci-dessus.

**Article 2** : pendant les travaux le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier sauf véhicules du chantier.

**Article 3** : **La rue sera en circulation alternée par feux tricolores manuellement.**

**Terrassement prévu du 13/01/2025 au 24/01/2025**

**Raccordement prévu du 27/01/2025 au 31/01/2025**

**Réfection de voirie en enrobé prévue du 03/02/2025 au 7/02/2025**

**Article 4** : la remise en état de la chaussée à l'identique, des trottoirs et des bas-côtés est impérative.

**Article 5** : ALLEZ et CIE assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux, le nom de l'établissement et son siège social.

**Article 6** :

- La Directrice Générale Des Services,
- ALLEZ et CIE,
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à ALLEZ et CIE et à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 31 décembre 2024

L'adjoint délégué,



Michel ANNEREAU